

Balade Moto Tout Terrain « entre Haine & Trouille 6 Mars 2010 »

REGLEMENTS

REGLEMENT Balade Enduro Entre Haine & Trouille 2010

« Balade Enduro Entre Haine & Trouille » 2010

REGLEMENT RAPPEL

Art. 1 Engagement

Les participants s'inscriront uniquement et à l'avance via le site Internet du Festival de la moto de Mons.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la Balade. Maximum 300 participants.

La clôture des inscriptions est programmée au **20 Février 2010**.

Les frais de participation sont fixés à 60 € (1 entrée au festival de la moto comprise) + une caution de 50€.

(soit la somme de 110€ à verser via le compte bancaire de L'ASBL SLCE).

Une caution de 50 € vous est réclamée lors de votre inscription, pourquoi ?

Cette caution vous sera restituée, si vous avez respecté les règles de sécurité, de bonne conduite... qui doivent s'appliquer à tous afin que la balade soit un succès. En cas de dégradation, votre caution sera conservée pour être utilisée en vue de la réparation des dommages causés.

En cas de désistement dans un délai de 15 jours avant l'épreuve (max le 20 février 2010 avant minuit par mail), l'engagement sera remboursé minoré de la somme de 20€ pour frais administratifs. Dans tous les autres cas, seul la caution sera remboursée.

Lors de l'inscription des autocollants vous seront fournis : ceux-ci devront obligatoirement être collés sur votre moto lors de la balade : sponsors

Les vérifications administratives et techniques seront ouvertes dès 8h30.

Départ de la Balade à partir 9h00 par groupe de 3 à 4 pilotes maximum toutes les minutes.

Dernier départ à 11h00.

Art. 2 Conformité des motos

Toutes les motos devront être conformes au code de la route.

Les organisateurs vérifieront la conformité des motos et contrôleront les points repris ci-dessous :

(éventuellement, interdiction de départ).

La sécurité (freins - jeu moyeux roues).

Contrôle sonomètre pour tous Le bruit des motos ne pourra être supérieur à 94 db. (normes FMB)

Le pilote concerné sera informé.

Les pneus Enduro (avant et arrière) sont obligatoires.

Les pneus type 'cross' ne sont pas autorisés (sachez que les pneus « cross » ne sont pas homologués route, s'usent plus rapidement et n'accrochent pas plus...).

Le garde-boue arrière style cross est interdits. La plaque minéralogique devra apparaître clairement sur le porte plaque. (une copie autocollante de qualité est acceptée, nous vous conseillons vivement de porter sur vous l'original en cas de contrôles par la police.

Les motos non conformes ne prendront pas le départ.

Art. 3 Equipement des conducteurs

Le port du casque Homologué par le code de la route est obligatoire,

De plus, le conducteur sera porteur de la carte verte d'assurance, du certificat d'immatriculation et de son permis de conduire. Le pilote devra signer une déclaration sur l'honneur du présent règlement.

Art. 4 Parcours

Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois... accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure.

La signalisation se fera au moyen de flèches et de peinture placées DU COTE DROIT du chemin à suivre.

Le mode de signalisation sera exposé au départ.

Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté,

En cas de force majeure, l'organisateur, peut réduire le kilométrage de la balade et/ou modifier le parcours.

Art. 0409 Départs

Départ de la Balade à 9h00 par groupe de 3 à 4 pilotes maximum toutes les minutes.

Rouler feutré dans les villages, pour déranger le moins possible.

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner l'exclusion du pilote de la balade. Les chemins restent ouverts durant cette balade....prudence.

Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera pénalisé de la caution après vérification.

Les pilotes doivent se conformer au code de la route en vigueur ainsi qu'à la signalisation mise en place par l'organisateur lors des différentes traversées de localités par la Balade.

Tout pilote qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ce code ou cette signalisation sera exclu de la Balade et ne récupérera pas sa caution.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'un dommage quelconque survenu à une machine, à ses accessoires ou à son équipement pendant la Balade, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, de vol ou de détérioration ou autre. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenu responsables des dégâts, incidents et/ou accidents causés par les participants si important soit-il.

Les piétons, les VTT, les cavaliers ont la priorité sur les sentiers, se mettre de côté laisser passer, couper le moteur. Un petit bonjour ne fait pas de mal.

Le premier du groupe est responsable d'avertir les collègues en faisant un signe de la main et de ralentir lors d'une rencontre avec des piétons, VTT et cavaliers. Saluer de la main lors de vos rencontres avec les autres usagers des chemins.

Toute cette structure est mise en place pour vous permettre de profiter pleinement de la balade. Cela entraîne quelques contraintes qui doivent être respectées impérativement, sous peine d'exclusion. Vous devrez suivre le parcours indiqué et suivre les consignes qui seront données par l'organisateur. Nous allons traverser des zones protégées qui nous sont accessibles uniquement lors de cette Balade, dans la mesure où nous respectons les réglementations en vigueur, il est donc formellement interdit de sortir des pistes indiquées, de s'engager en hors piste. Si, pour une raison quelconque, un participant ne peut regagner l'étape dans des délais raisonnables (panne mécanique, fatigue, etc...), il doit impérativement faire prévenir l'organisation par tout moyen à sa disposition.

En cas d'accident, les participants doivent prévenir l'organisation ou les secours par

tous les moyens disponibles.

Respectez l'environnement, clôtures et plantations.

Respectez les propriétés privées, ainsi que les terrains ne faisant pas partie de l'organisation.

Quittez votre emplacement en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne rien laisser traîner. Utiliser des sacs poubelles.

Faire du feu est interdit.

Gardez vos chiens en laisse .

Utilisez de l'essence sans plomb et des produits écologiques.

Veillez à l'étanchéité des bidons d'essence, huile, et autres produits toxiques .

Évitez de gaspiller des produits toxiques, ils le sont également pour la nature.

Utilisez un tapis absorbant sous la moto lors du travail mécanique.

Limitez au maximum les déplacements en moto, scooter etc...dans le parking, pour la sécurité des spectateurs.

Vous êtes civilement responsables en cas d'accident.

Être un exemple pour ses collègues et pour le public.

Une attitude et un comportement responsable en matière d'environnement apporte de la pérennité aux organisations de sports moto.

Les responsables de l'environnement et les organisateurs vous remercient de votre collaboration et de votre respect de la nature.